

REPUBLIQUE FRANCAISE SAONE ET LOIRE

MAIRIE DE BOUZERON COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil : 11 - En exercice : 10

- Présents : 08

- Pris part à la délibération : 08

Date de la Convocation : 03/04/2025

Date d'affichage: 03/04/2025

Secrétaire de séance : Mme Adeline HENRIQUES DAMIAO L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves MARTIN, maire de la commune.

Présents: M. Yves MARTIN, M. Alexandre VION, Mme Adeline HENRIQUES DAMIAO, Mme Elisabeth DUVERNOIS, M. Mickaël MEURIOT, M. Antoine RENIAUME, M. Jean-Yves

RHODDE, Mme Marie-Thérèse SIBILLE.

Excusée: M. Nicolas CAPDEVIELLE PÉRÉ, Mme Patricia MACHADO DE SOUSA.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Adeline HENRIQUES présente sa candidature.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

Approbation compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 25 Mars 2025 ne soulève aucune observation.

Le compte rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

Ajout de deux points à l'ordre du jour

Point n° 08: Validation travaux inscrits au budget principal 2025;

<u>Point n° 09</u>: Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 12 Mars 2025.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

01 - Approbation du Compte de Gestion 2024 : Budget principal

M. le Maire rappelle que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (Budget Principal et Budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion pour l'exercice 2024, dressé par M. l'Administrateur des Finances Locales fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	- 23 921.27 €
Fonctionnement	108 383.66 €
Résultat global de clôture exercice 2024	84 462.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte de gestion pour l'exercice 2024 tel que présenté par M. le Maire.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

02 - Approbation du Compte Administratif 2024 : Budget principal

M. le Maire quitte la séance pour le vote et confie la présidence à M. Alexandre VION, 1er adjoint.

Le compte administratif 2024 fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte de gestion dressé par l'Administrateur des Finances Locales et les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévu:	128 429.12
	Réalisé:	41 375.53
	Reste à réaliser :	9 720.00
Recettes	Prévu:	128 429.12
	Réalisé :	94 496.38
	Reste à réaliser :	0
Fonctionnement		
<u>Dépenses</u>	Prévu:	207 322.28
	Mandats émis :	106 640.95
	Annulation de mandats :	67.00
	Réalisé :	106 573.95
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu:	207 322.28
	Titres émis :	176 199.57
	Réduction de titres :	180.91
	Réalisé :	176 018.66
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 23 921.27
Fonctionnement : 108 383.66
Résultat global : 84 462.39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le compte administratif pour l'exercice 2024.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 07 pour, 0 contre, 0 abstention

Retour de M. le Maire qui reprend la présidence de séance.

03 - Affectation des résultats 2024 - Budget Principal Commune

Après l'approbation du compte administratif qui constitue l'arrêté des comptes de la commune pour l'exercice 2024 et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, M. le Maire propose d'affecter au budget primitif 2025 le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	108 383.66 €
Affectation obligatoire:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	33 641.27 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2025)	74 742.39 €
Total affecté au c/1068 :	33 641.27 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2025)	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'affectation du résultat du Budget Principal 2024 tel que présenté ci-dessus.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

04 - Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux pour l'année 2025 de la façon suivante :

	2024	2025
TFB =	48.84 %	48.84 %
TFNB =	40.41 %	40.41 %
TH	14.12 %	14.12 %

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

05 - Votre des subventions 2025

M. le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations domiciliées à Bouzeron, comme suit libellé :

ODG BOUZERON	180 €
LES AMIS DE BOUZERON	540 €
TOTAL	720 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** la proposition de M. le Maire et **inscrit** la somme de 720 € au budget primitif 2025 au chapitre 65 – article 6574.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

06 - Budget Primitif Exercice 2025

Le **Conseil Municipal**, entendu l'exposé de M. le Maire, **approuve** après un vote par chapitres le Budget Primitif communal exercice 2025 comme suit :

Vote à main levée

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
011	Charges à caractère général	156 653.91 €	08 pour
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 100.00 €	08 pour
014	Atténuations de produits	400.00 €	08 pour
023	Virement à la section d'investissement	18 878.97 €	08 pour
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 094.00 €	08 pour
65	Autres charges de gestion courante	30 606.00 €	08 pour
66	Charges financières	2 150.00 €	08 pour
67	Charges spécifiques	500.00 €	08 pour
68	Dotations aux amortissements	300.00 €	08 pour
	Total des dépenses de fonctionnement	242 682.88 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
002	Résultat d'exploitation reporté	74 742.39 €	08 pour
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 341.00 €	08 pour
73	Impôts et taxes	134 274.00 €	08 pour
74	Dotations et participations	14 946.71 €	08 pour
75	Autres produits de gestion courante	15 500.00 €	08 pour
77	Produits exceptionnels	1 878.39 €	08 pour
	Total des recettes de fonctionnement	242 682.88 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
001	Déficit d'investissement reporté	23 921.27 €	08 pour
16	Emprunts et dettes assimilées	7 071.00 €	08 pour
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	08 pour
21	Immobilisations corporelles	44 510.00 €	08 pour
	Total des dépenses d'investissement	95 502.27 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
021	Virement section de fonctionnement	18 878.97 €	08 pour
040	Immobilisations corporelles	1 094.00 €	08 pour
10	Dotations : FCTVA + TA + affectation compl.	50 486.30 €	08 pour
13	Subventions d'investissement reçues	23 422.00 €	08 pour
16	Cautionnements reçus	1 621.00 €	08 pour
	Total des recettes d'investissement	95 502.27 €	

BALANCE BUDGET PRIMITIF 2025					
FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT TOTAL					
DEPENSES	242 682.88 €	95 502.27 €	338 185.15 €		
RECETTES	242 682.88 €	95 502.27 €	338 185.15 €		

07 - Délégations du Conseil Municipal au Maire

Etat néant

08 – Validation travaux inscrits au budget principal 2025

Vu les sommes inscrites au BP 2025 à la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les montants pour l'année 2025 comme suit :

Désignation	Montant TTC	Chap / Article budgétaire
Eclairage public : luminaires vétustes	20 000 €	20 / 204
Ecoulement eaux pluviales	18 500 €	21 / 2153
Acquisition d'un souffleur	590 €	21 / 2158
Porte d'entrée bibliothèque	5 700 €	21 / 2158

Le Conseil Municipal, **après** en avoir délibéré, **valide** les montants pour l'année 2025 ci-dessus inscrits au budget primitif 2025.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

09 – Approbation du rapport de la CLETC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLETC s'est réunie le 12 mars 2025 afin d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées liées :

- Au transfert de la compétence Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

L'ensemble des communes du territoire du Grand Chalon ont confié à ce dernier le 1^{er} mars 2024 l'exercice de la compétence Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, comprenant l'élaboration du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (IRVE) et sa mise en œuvre en collaboration avec les communes membres, dont pour 10 d'entre elles après avoir repris cette compétence au SYDESL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport de la CLETC du 12 mars 2025, joint en annexe ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention

Informations du Maire

a) Ouverture d'un cabinet d'imagerie médicale au pôle santé à Chagny.

Question diverse

Néant

Séance levée à 19 h 53